

Mercredi 04 Juin 2014 - n°698

Economie - Le Premier ministre consulte Christian Pierret et Caroline Cayeux sur la réforme territoriale
Economie - La FVM contribue à la stratégie nationale
Economie - Bilan mitigé pour les Trains d'Équilibre du Territoire

Energie - Climat et d'énergie, quel avenir nous réserve l'UE ?

Economie - Pavillon Bleu, des plages de villes moyennes labellisées

ECONOMIE



Le Premier ministre consulte Christian Pierret et Caroline Cayeux sur la réforme territoriale

Ce mercredi 4 juin 2014, Manuel Valls, entouré des ministres Marylise Lebranchu et André Vallini, a poursuivi sa concertation sur la réforme territoriale avec les associations nationales d'élus en recevant le président de la FVM, Christian Pierret, ancien ministre, et la présidente déléguée, Caroline Cayeux, sénatrice-maire de Beauvais. Etaient également conviés à ce tour de table, les représentants de l'APVF et de l'ANMR.

En introduction, le Premier ministre est revenu sur les grandes lignes du projet de réforme, en rappelant *qu'une réforme s'impose pour les collectivités locales et pour l'Etat décentralisé*, ce dont les élus sont convenus. « *Le pays en a besoin* », a-t-il affirmé, en précisant que « *la réforme de la carte régionale faisait plus appel à une logique économique plutôt qu'identitaire* ». Il a confirmé le maintien du département en tant qu'entité administrative ainsi que la présence du préfet, et de fait le maintien de la circonscription électorale, ce qui n'est pas neutre pour

les élections sénatoriales.

L'assemblée départementale serait appelée à évoluer à terme (2020). Une grande partie de ses compétences actuelles pourront être traitées à l'échelle des métropoles lorsqu'elles seront créées, voire à l'échelle de fédérations d'intercommunalités renforcées.

Cette réforme fera l'objet de deux projets de loi présentés en conseil des ministres le 18 juin 2014. Le premier texte, qui sera piloté par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, portera sur la nouvelle carte des régions françaises et sur le report des élections régionales à l'automne 2015. Il figurera à l'ordre du jour du Sénat dès juillet.

Le deuxième texte présenté par Marylise Lebranchu et André Vallini, portera sur l'évolution des compétences des collectivités territoriales et l'extension des périmètres intercommunaux et sera débattu à l'automne 2014.

Inquiétudes sur la baisse des dotations

Se félicitant du principe d'une réforme administrative de la France en crise, Christian Pierret a souligné les fonctions centrales des villes moyennes dans l'aménagement de l'espace, qu'il s'agisse d'emploi, de cohésion ou d'offre de services publics.

Abordant plus spécifiquement la question de l'effort financier qui est demandé aux collectivités locales dans leur contribution à la réduction de la dépense publique, il a souhaité que la réorganisation territoriale renforce les péréquations horizontale et verticale.

Le président de la FVM s'est inquiété du risque de baisse uniforme des dotations, de suppression des dégrèvements accordés par l'État et du recul de la péréquation. Il a cité un exemple qui a surpris le Premier ministre : sur un échantillon de 200 villes moyennes, seules 7 villes sont bénéficiaires nettes de la péréquation (dotation forfaitaire et de dotation de solidarité urbaine), confirmant qu'une réelle simplification et une remise à plat sont attendues de la part de tous les élus en matière de dotations.

Si en outre, une nouvelle réflexion est engagée sur les prélèvements obligatoires et les ressources transférées par l'État aux collectivités locales, le président Pierret a souligné avec force que l'État respecte la cohésion sociale des villes moyennes.

Quelle place des villes moyennes dans la réforme territoriale ?

Revenant sur le projet de réforme territoriale, Caroline Cayeux, présidente déléguée de la FVM, a demandé au Premier ministre de réconcilier les métropoles, les villes moyennes, les zones à faible densité, plutôt que de les opposer. Elle a rappelé que les villes moyennes qui structurent le territoire constituent des plateformes de proximité qui assurent aux Français un accès aux services publics.

Elle a interrogé le Premier ministre sur la stratégie de l'État pour les villes moyennes dans la réforme territoriale et sur la façon dont l'État territorial allait se réorganiser dans ces nouvelles grandes régions.

Constatant que les régions jouent un rôle majeur dans la politique de contractualisation avec l'État et avec l'Europe, elle s'est inquiétée de savoir ce qui se passerait pour les 15 régions qui changent de périmètre en cours de période ?

Concernant le volet extension des intercommunalités, la FVM a souligné le rôle important des villes moyennes,

véritables « locomotives » du rural. Pour autant, de nombreuses intercommunalités ont déjà fait évoluer considérablement leur périmètre. A l'heure où on leur demande de renforcer la mutualisation, il semble difficile de faire encore évoluer les périmètres et en tout état de cause, pour le monde rural, le seuil de 20 000 habitants paraît très élevé.

En réponse à ces questions, le Premier ministre s'est dit « conscient de l'inquiétude sur les territoires périphériques », sans pour autant apporter toutes les réponses attendues par les élus de la FVM.

ECONOMIE



La FVM contribue à la stratégie nationale

La définition d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) est une nouveauté introduite par la loi du 22 juillet 2013 pour l'enseignement supérieur et la recherche. Cette dernière prévoit l'élaboration, au niveau national, d'une stratégie dédiée à l'enseignement supérieur, constituant, avec la stratégie nationale de recherche (élaborée dans le même temps), un Livre blanc qui sera présenté au Gouvernement et au Parlement. Les deux stratégies nationales, qui doivent comporter une programmation pluriannuelle des moyens, sont élaborées et révisées tous les cinq ans.

En décembre dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, a nommé deux responsables pour piloter un comité « *Stratégie nationale de l'enseignement supérieur* » chargé de conduire une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, puis d'élaborer un rapport intégrant des propositions. Le comité est présidé par Sophie Béjean, professeur de sciences économiques, présidente de Campus France et du conseil d'administration du CNOUS, ancienne présidente de l'université de Bourgogne. Le rapporteur général du comité est Bertrand Monthubert, professeur de mathématiques, président de l'université Paul Sabatier à Toulouse.

C'est dans le cadre des travaux de ce comité que la Fédération des Villes Moyennes (FVM) a élaboré une contribution écrite afin de rappeler les principes de démocratisation, de réussite pour tous, et aussi d'excellence, auxquels les élus sont attachés. L'occasion également pour la FVM de formuler quinze recommandations dans l'objectif de développer l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur, d'accroître la qualification des Français, de favoriser le développement d'activités de transfert de technologies, de renforcer l'insertion professionnelle des étudiants.

La FVM est attachée à l'égalité des territoires en matière d'enseignement supérieur et de recherche qui est le corollaire de l'égalité des chances, conditions sine qua non de la cohésion sociale et gage d'insertion professionnelle. Or, force est de constater que demeure une inégalité entre les territoires source d'injustice sociale en matière d'accès à l'enseignement supérieur. Pour atteindre l'objectif, fixé à Lisbonne en 2007 par les États membres de l'Union européenne, de 50% d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur, le maillage et l'accessibilité des formations supérieures constituent un élément-clé. La sécurisation des parcours est aussi un impératif. Il est donc nécessaire de faire évoluer les contrats de site, en les enrichissant de dispositions tendant à favoriser l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle des étudiants.

La FVM se prononce également en faveur d'une réforme du système de financement des universités dans une logique de démocratisation de la réussite et demande que les moyens que l'État attribue aux établissements soient abondés à la hauteur des enjeux nationaux. Parallèlement, la FVM souligne la nécessité de clarifier l'implication financière des partenaires et, en particulier, de permettre aux collectivités locales « financeurs » de participer à la gouvernance et à la définition de la stratégie universitaire.

« *Nous ne cessons de déployer efforts financiers et créativité pour améliorer les conditions de vie étudiante et de recherche. Nous demeurons le lien entre le monde de l'enseignement supérieur et celui de l'économie. Nous travaillons au rapprochement des formations avec les besoins des acteurs économiques locaux, initiant une véritable dynamique de projets. Nos villes se sont révélées très innovantes dans leur manière de gérer ou de faire progresser leurs sites universitaires dans la voie de l'excellence ou de la spécialisation. L'association effective des collectivités locales qui accueillent des sites universitaires ou des établissements de recherche est un impératif !* » a souligné le président de la FVM, Christian Pierret, dans une contribution écrite.

[Télécharger la contribution écrite de la FVM](#)

ECONOMIE



Bilan mitigé pour les Trains d'Équilibre du Territoire

Avec pas moins de 40 liaisons ferroviaires Corail, Intercités, Téoz et Lunéa, utilisées chaque jour par près de cent mille voyageurs, les Trains d'Équilibre du Territoire (TET) constituent un maillon indispensable dans la chaîne de mobilité des villes moyennes. Les TET rencontrent depuis plus de vingt ans des difficultés financières, dues à un matériel vieillissant et à un niveau de fréquentation relativement faible. La SNCF assurait l'exploitation de ces liaisons grâce aux bénéfices tirés de ses autres activités, en particulier de son activité TGV, mais ce

système de péréquation interne ne garantissait pas le maintien de toutes les dessertes TET, dont certaines pourraient d'ici la fin de l'année menacées de disparition.

Rappel de la convention TET

L'État a signé fin 2010 une convention dite TET, qui réaffirme l'importance de maintenir le service public ferroviaire secondaire, dont les TET constituent l'armature même, tout en intéressant la SNCF à la qualité des prestations qu'elle

réalise. À travers cette convention, l'Etat se fixe plusieurs objectifs :

- redynamiser le service grandes lignes entre les principales villes non reliées par la grande vitesse ;
- garantir l'irrigation des territoires peu denses dans des conditions économiques et écologiques acceptables ;
- faciliter les déplacements dans le grand bassin parisien ;
- assurer un investissement de la part de la SNCF pour la régénération du matériel roulant existant ;
- améliorer la qualité de service offerte aux voyageurs.

Initialement fixée à 3 ans à compter du 1er janvier 2011, cette convention TET a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014. Cette année supplémentaire permettra d'engager les travaux visant à améliorer la définition de l'offre Intercités, pour une meilleure articulation avec les régions, autorités organisatrices des transports express régionaux (TER).

Comité de suivi des TET

Sous la présidence de Thierry Guimbaud, directeur des Services de Transports au ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire, et de représentants de la SNCF et de RFF, le quatrième Comité de suivi de la convention TET s'est réuni le 2 juin dernier. Plusieurs informations statistiques ont ainsi été fournies aux représentants des usagers, élus, et autorités organisatrices de transports, sur le déroulement de l'exercice 2013.

Au niveau de la régularité, avec un taux de 89,2 % des trains Intercités de jour à l'heure, l'objectif 2013 (88%) est respecté. S'agissant des Intercités de nuit, le taux de régularité se situe à 88,4% en cumul sur l'année ; ce taux est également supérieur à l'objectif 2013 assigné à la SNCF (87%). Parmi, les aléas à l'origine de la dégradation de la ponctualité 2013 des TET figurent les fortes intempéries de début d'année (janvier et février 2013).

1 452 trains d'équilibre du territoire ont également été supprimés en 2013, ce qui représente 1,3% de l'offre totale conventionnée (en trains-kilomètres). Les principales causes des suppressions intervenues en 2013 sont internes à la SNCF ou à RFF, comme celles liées au matériel roulant qui sont prépondérantes (dans 53% des cas), les mouvements sociaux, ou bien les conséquences de la catastrophe ferroviaire de Brétigny-sur-Orge (plusieurs jours d'interruption sur la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse).

Les causes externes, comme les « accidents-voyageurs », représentent environ un quart des causes de suppression.

Au niveau de la fréquentation des TET, il apparaît que les chiffres ne sont pas bons. La fréquentation globale du ferroviaire est en effet en baisse (LGV, TET et TER) ces deux dernières années, en raison de la crise économique, mais aussi en raison de la très forte concurrence des autres modes de déplacement, comme le covoiturage. Sur l'ensemble des lignes TET, la fréquentation est en baisse de – 5,8% entre 2012 et 2013, ce chiffre ne tenant toutefois pas compte des conséquences des travaux de modernisation du réseau.

Parmi les différents plans d'actions qui vont être initiés pour tenter de rendre plus compétitif les TET figurent :

- le renforcement des moyens de lutte contre la fraude (réduction de la validité des billets à une semaine à compter de la rentrée) ;
- le renouvellement accéléré du parc de locomotives thermiques (dont la moyenne d'âge atteint plus de 40 ans...), ou la fiabilisation du parc électrique existant ;
- l'amélioration de l'information voyageurs, du confort à bord ;
- la mise en valeur d'une offre commerciale « low cost » sur les TET.

Une prochaine réunion du Comité de suivi des TET est prévue d'ici la fin de l'année.

ENERGIE



Climat et d'énergie, quel avenir nous réserve l'UE ?

La MEPLF, dont est membre la FVM, organise le 18 juin prochain à Paris (14h-18h), un séminaire dédié aux politiques climatiques et énergétiques de l'UE, **en présence de la commissaire européenne** à l'action pour le climat, Connie Hedegaard.

Alors que les Etats membres négocient actuellement les objectifs du prochain **paquet énergie-climat** dont l'adoption est prévue en octobre 2014, la MEPLF a souhaité réunir les acteurs clés de ces politiques pour aborder avec eux la place des collectivités dans la mise en œuvre de ces politiques, présenter leurs spécificités, identifier les instruments et opportunités de financements européens

pour soutenir leurs démarches de transition énergétique.

Personnalités et experts viendront défendre leur position sur le visage à donner aux politiques européennes en matière de climat et d'énergie, parmi lesquelles **Christian Pierret**, ancien ministre, président de la FVM, président de Vista think-tank Energies.

La première session portera sur la place des collectivités dans le futur paquet climat énergie.

La seconde s'intéressera aux outils de mise en œuvre des politiques européennes climatiques et énergétiques au niveau local et la plus-value que les élus peuvent en espérer pour leurs territoires.

Le séminaire aura lieu à la Caisse des Dépôts, 2 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris.

Inscriptions en ligne : <http://www.mepfl.eu/inscription.asp>

[Programme](#)

ECONOMIE



Pavillon Bleu, des plages de villes moyennes labellisées

C'est au Parc Vulcania (Puy-de-Dôme), que le label Pavillon bleu a été décerné le 27 mai 2014, à 144 communes. Il vient récompenser une bonne gestion des déchets, de l'eau et de l'environnement en général, en particulier celui des plages.

Cette année, 150 communes et 389 plages pourront hisser le Pavillon bleu pour attirer les touristes.

La Fédération des Villes Moyennes s'est associée à l'édition 2014 du Pavillon Bleu dans le cadre d'un partenariat. A la suite de minutieuses visites de terrain et des contrôles sur pièces et sur place, le jury français s'est réuni, en présence de la FVM le 30 janvier dernier. Cette sélection nationale a ensuite été validée au niveau international, comme pour les 41 pays du Pavillon Bleu.

La FVM profite de cette occasion pour citer les nombreuses plages récompensées sur le territoire des villes moyennes et de leurs agglomérations : **Antibes** (Les Groules, Fontonne Est, Fontonne Ouest, square Gould, Pont Dulys, Antibes-les-Pins Est, Antibes-les-Pins Ouest, Garoupe Est, La Gravette, La Salis, Grande Plage Juan-les-Pins, Gallice, Marineland, Ponton Courbet, Fort Carré, Croûton) ; **Charleville-Mézières** (La Warena) ; **Cassis** (Bestouan, Grande Mer) ; **Fos-sur-Mer** (Cavaou, Grande Plage) ; **La Rochelle** (Chef de Baie, Les Minimes) ; **Sète** (Castellas, 3 Dignes, Plage du Lido, Plage de la Fontaine, Lazaret, Plage de la Baleine) ; **Vannes** (Bassin de Conleau, Plage de Conleau) ; **Beauvais** (Beauvais - Plan d'Eau du Canada) ; **Thonon-les-Bains** (Plage de Saint-Disdille, Plage du Centre Nautique) ; **Saint-Paul de la Réunion** (Plage Boucan Canot Piscine, Plage Boucan Canot, Plage Roches Noires, Plage Ermitage Centre, La Passe)...

Carte des plages : <http://www.pavillonbleu.org/les-cartes-des-laureats.html>

Voir le [dossier de presse complet](#)

AGENDA

Mercredi 11 juin au vendredi 3 juin - Paris La Défense

Forum Smart grids "SG Paris"

Mercredi 18 juin - 14h à 18h - Paris

Locaux de la CDC - 2 avenue Pierre Mendès-France, Paris 13ème

Colloque MEPLF

Politiques de l'UE en matière de climat et d'énergie

En présence de Connie Hedegaard, commissaire européenne à l'action pour le climat et avec l'intervention de Christian Pierret, ancien ministre, président de la FVM

Programme

Judi 19 juin - Paris

Assemblée générale de la Fédération des Villes Moyennes

Mercredi 2 juillet - Paris

Réunion du Conseil d'administration

Judi 3 et vendredi 4 juillet - Paris

5è Forum de la coopération décentralisée

Mercredi 9 juillet - Paris

Commission des finances de la FVM consacrée au " Bilan fiscal et à la péréquation horizontale 2014 des villes moyennes et intercommunalités " - Réservée aux adhérents

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi